

Subvention de recherche GUMOC -FBAUC

Modalités 2025-2026

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les GUMOC sont fiers d'annoncer une subvention de recherche offerte en partenariat avec la Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada (FBAUC).

La subvention de recherche GUMOC -FBAUC a été créée par les Oncologues génito-urinaires médicaux du Canada (GUMOC) afin de soutenir les stagiaires en recherche scientifique et l'innovation dans le domaine du cancer génito-urinaire au Canada. L'objectif de cette subvention de recherche est de fournir un soutien financier à la recherche en oncologie médicale génito-urinaire menée au Canada. La subvention de recherche GUMOC -FBAUC a été créée pour soutenir les étudiant·e·s en médecine, les résident·e·s et les *fellows* participant à des projets de recherche en oncologie médicale génito-urinaire, qui sera évaluée par des pairs du Comité de direction GUMOC -FBAUC.

DATES À RETENIR

Appel de propositions	12 février 2026
Date limite de dépôt des candidatures	1^{er} mai 2026
Date de notification	15 mai 2026
Rapport sur les progrès de l'étude soumis aux GUMOC	Juin 2026 au congrès annuel des GUMOC

OBJECTIFS ET PORTÉE

L'objectif de la subvention de recherche GUMOC -FBAUC est de soutenir les stagiaires participant à des **projets de recherche en oncologie génito-urinaire au Canada** et de promouvoir l'excellence dans la recherche sur le cancer, dans le but ultime d'améliorer les résultats pour les patient·e·s atteint·e·s de cancers génito-urinaires. Les propositions peuvent porter sur la recherche fondamentale, translationnelle ou clinique. Les bénéficiaires de la subvention doivent démontrer une meilleure compréhension du domaine de recherche précis et/ou contribuer à l'amélioration des soins aux patient·e·s en oncologie génito-urinaire.

Deux (2) subventions de 50 000 \$ chacune seront attribuées, pour un montant total de 100 000 \$. Les GUMOC verseront 50 000 \$ et la FBAUC versera une somme équivalente de 50 000 \$. La subvention doit être utilisée pour couvrir les frais d'exploitation et ne doit pas servir à financer des salaires. Le financement n'est pas renouvelable.

ADMISSIBILITÉ

Le Comité de direction GUMOC -FBAUC recevra, traitera et évaluera les propositions soumises. Les propositions recevront des subventions sur la base des critères suivants :

Candidat·e·s admissibles

- Étudiant·e·s en médecine, résident·e·s en oncologie ou *fellows* en oncologie.
- Il est nécessaire d'être commandité par un·e membre des GUMOC qui agira en tant que chercheur·euse principal·e de l'étude. Le ou la chercheur·euse principal·e doit accepter de superviser le projet de recherche et d'assister le ou la bénéficiaire dans la gestion de la subvention.
- Tou·te·s les oncologues médicaux·ales doivent être membres associé·e·s de l'AUC.
- Formation dans une université, un établissement de santé ou un institut de recherche reconnus.
- Accepter de fournir un rapport d'étape, comprenant un plan de publication ou de présentation lors de congrès, aux GUMOC pour la diffusion des résultats de l'étude.
- Accepter de participer à la présentation des résultats de l'étude lors d'un congrès annuel ultérieur des GUMOC.

Propositions de recherche admissibles

En 2026, les propositions de recherche acceptées porteront sur tous les domaines de la recherche en oncologie médicale génito-urinaire. La proposition de recherche doit concerner un projet qui sera mené à bien par le ou la stagiaire.

La proposition de recherche peut appartenir à l'une des catégories suivantes :

- Études cliniques, translationnelles et interventionnelles.
- Recherche fondamentale, études génétiques
- Épidémiologie, résultats en matière de santé et études sur la qualité de vie

Le projet doit être achevé avant la fin de la période de formation du ou de la candidat·e. Le financement ne peut être renouvelé. Le projet proposé doit être

un projet autonome. Dans sa forme actuelle, la subvention n'est pas destinée à compléter le financement de projets de plus grande envergure.

Propositions de recherche non admissibles

Les types de propositions suivants ne seront pas admissibles :

- Les propositions de projets ayant déjà reçu un financement d'une autre source, y compris des commanditaires gouvernementaux ou de l'industrie.
- Les propositions dont le budget dépasse 50 000 \$ ne seront pas prises en considération, sauf si l'établissement du ou de la candidat·e offre des fonds de contrepartie.
- Les propositions de mise au point de produits pharmaceutiques (y compris les études sur des indications non approuvées pour des médicaments) et/ou de comparaison de produits, ou de promotion de produits ne seront pas prises en considération.

Critères d'évaluation

Les propositions soumises au Fonds de subvention de recherche GUMOC -FBAUC seront examinées et approuvées par le Comité de direction GUMOC -FBAUC.

Les propositions de recherche seront évaluées sur la base des critères suivants :

Importance :

- Mérite scientifique (validité, intégrité, originalité)
- Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques dans le domaine thérapeutique concerné
- Pertinence clinique ou valeur clinique potentielle et applicabilité
- Originalité du plan de recherche

Faisabilité :

- Faisabilité du plan de l'étude, de la méthodologie et de l'analyse
- Capacité du ou de la stagiaire et du ou de la chercheur·euse principal·e à mener l'étude dans son environnement de recherche
- Puissance statistique et taille de l'échantillon adéquates
- Budget de l'étude
- Calendrier proposé

Note accordée :

- Les candidatures seront classées sur une échelle de 1 à 10 en fonction des critères d'évaluation ci-dessus. La note minimale requise pour obtenir une subvention sera de 7,5.

Directives pour la soumission d'une candidature

Soumission

La proposition de recherche, y compris le budget et les références, ne doit pas dépasser cinq (5) pages et doit être rédigée en police standard 12 (sans compter le résumé vulgarisé). La demande dûment remplie doit être soumise au plus tard le 1^{er} mai 2026.

Voici quelques suggestions pour la préparation de la **proposition de recherche**. Les rubriques suggérées sont les suivantes : 1) Énoncé des objectifs, 2) Mise en contexte, 3) Hypothèses, 4) Plan et méthodologie, 5) Analyse des données, 6) Calendrier prévisionnel, 7) Répercussions, 8) Budget et 9) Références.

En outre, les documents suivants doivent accompagner la proposition de recherche : 1) Lettre d'accompagnement résumant la proposition, 2) Proposition de recherche, 3) Lettre de soutien et d'engagement du ou de la chercheur·euse principal·e indiquant le niveau de soutien personnel et de l'établissement ou de l'université 4) CV du ou de la stagiaire, 5) CV du ou de la chercheur·euse principal·e.

Conditions du Fonds de subvention de recherche GUMOC -FBAUC

Considérations financières

Le montant de chaque subvention doit inclure les coûts directs (coûts de main-d'œuvre et de conduite de l'étude) et les coûts des médicaments de l'étude (le cas échéant). Les coûts indirects ne sont pas admissibles dans le cadre de cette subvention. Chaque subvention sera remise en un seul versement. Les établissements sont tenus de renoncer aux frais généraux.

Administration du contrat

Une copie du modèle d'accord de subvention signé par le ou la bénéficiaire de la subvention, le ou la chercheur·euse principal·e et l'établissement du ou de la bénéficiaire de la subvention (le cas échéant) doit être renvoyée à la FBAUC avant le versement de la subvention. Les études doivent être conçues de manière à être achevées dans les 12 mois suivant la réception du financement, et leurs résultats doivent être dignes d'être présentés sous forme de résumé lors d'un congrès scientifique, puis publiés dans un périodique à comité de lecture.

Rapports d'étape

Le ou la bénéficiaire de la subvention doit accepter de fournir un rapport d'étape au Comité de direction GUMOC -FBAUC avant le congrès annuel des GUMOC en juin 2026.

Publications

Le ou la bénéficiaire de la subvention est tenu·e de présenter ses résultats lors d'un congrès annuel ultérieur des GUMOC ainsi que lors d'autres congrès scientifiques, et de soumettre ses travaux pour publication dans des périodiques avec comité de lecture.

Toutes les publications résultant d'un projet soutenu par la subvention GUMOC - FBAUC doivent porter la mention suivante :

« Ce projet de recherche a été soutenu par le programme de subventions de recherche GUMOC -FBAUC. »

Responsabilités du ou de la bénéficiaire de la subvention

Les responsabilités suivantes doivent être assumées et exécutées par le ou la bénéficiaire de la subvention et le ou la chercheur·euse principal·e :

- Examen et exécution du contrat de l'étude
- Soumission au Comité d'éthique de la recherche et approbation de ce comité (le cas échéant)
- Soumission de la demande d'essai clinique (DEC) auprès de Santé Canada et approbation (le cas échéant)
- Activités liées à l'étude, telles que gestion des données, analyse statistique, rédaction médicale, surveillance, etc.
- Communication des progrès réalisés au Comité de direction GUMOC - FBAUC

Notification du Fonds de subvention de recherche GUMOC -FBAUC

Les bénéficiaires de la subvention seront avisé·es d'ici le 15 mai 2026. Les candidat·es retenu·es et non retenu·es recevront une rétroaction.

Les candidatures complètes doivent être envoyées à
marfisa.defrancesco@cua.org

Veillez vérifier que vous avez bel et bien reçu un courriel accusant réception de votre candidature.